



Communiqué du Comité Régional CGT Pays de la Loire,  
de la CGT Educ'Action et de la CGT Fonction publique  
territoriale des Pays de la Loire

**La santé d'abord**  
**A l'école comme ailleurs, pas de protection, pas de retour sur le lieu de travail !**

Dans un avis publié le 25 avril, le conseil scientifique indiquait : « Le risque de transmission est important dans les lieux de regroupement massif que sont les écoles et les universités, avec des mesures barrières particulièrement difficiles à mettre en œuvre chez les plus jeunes. En conséquence, la Conseil scientifique propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre. »

C'est donc contre l'avis du conseil scientifique, mais aussi de l'ordre national des médecins, que le gouvernement a décidé de rouvrir les écoles à compter du 11 mai. Guidé par les exigences du Medef de reprise du travail, il aura donc fait le choix de privilégier les profits de quelques-uns au détriment de la santé de tous.

Sous couvert de lutte contre les inégalités scolaires pour mieux faire avaler cette décision irresponsable, le gouvernement organise une mise en danger générale pour une efficacité scolaire plus qu'amoindrie. Au regard du calendrier scolaire d'ici jusqu'aux vacances d'été et aux mesures adoptées pour l'accueil des élèves (seulement 15 par classe), nous pouvons estimer que chaque élève n'effectuera en réalité pas plus de 15 jours d'école, et ceci sans compter le temps nécessaire à la mise en place. Considérant les dangers sanitaires que représentent cette reprise et les considérables moyens à déployer par les personnels de l'Education, les collectivités territoriales, les agents territoriaux et les familles pour tenter de garantir une sécurité minimum, le jeu en valait-il la chandelle ?

Le guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles de 54 pages pour tout mettre en œuvre afin d'éviter les contaminations (et surtout dégager la responsabilité du ministère) est une véritable usine à gaz dont le respect strict aura pour effet d'empêcher concrètement toute pédagogie sans pour autant empêcher de possibles contaminations dans et aux abords de l'école, entre parents.

Aujourd'hui, les premières « mises en pratique » de la reprise révèlent nombre d'incohérences, des différences d'interprétation dans la mise en œuvre des recommandations d'un établissement à l'autre, le risque d'oubli, des applications quasi-impossibles du protocole sanitaire, et soulèvent de légitimes questions :

- La reprise de l'école se faisant sur la base du volontariat, quelles seront les mesures de protection juridique et sociale des parents dans ce cas face à leur employeur qui les sommerá de reprendre le travail ? Comment assurer la garde des enfants les jours sans école ?

- Qui assurera les cours dans les cas qui pourraient s'avérer nombreux où les enseignants seront eux-mêmes en garde d'enfant à domicile ?
- Comment le travail des enseignants va-t-il être organisé pour dispenser leurs cours à la fois aux élèves en présentiel et à distance ? Et quelle équité de traitement entre les élèves dans ces cas ?
- Quelle qualité d'enseignement peut-on attendre alors que les enseignants devront dans le même temps dispenser leur cours et veiller au respect des préconisations sanitaires, avec la peur permanente d'être tenus responsables en cas de contamination ? Quelle prise en compte de la charge mentale supplémentaire liée à cette gestion sanitaire pour l'équipe éducative et l'ensemble des personnels intervenants dans les écoles pour l'organisation de leur travail ? Quels moyens humains supplémentaires au regard de l'augmentation de la charge d'activités liée aux mesures sanitaires ?
- Dans le protocole sanitaire, il est fait référence à la médecine scolaire pour l'accompagnement des équipes éducatives dans sa mise en œuvre alors qu'elle est devenue le parent pauvre de notre système de prévention et de santé. Quelle sera la réalité de cet accompagnement ?
- Quel est l'intérêt pédagogique pour les élèves d'être présents physiquement pour finalement recevoir le même enseignement qu'à distance dans un cadre où tout ce qui fait cohésion sociale est proscrit ? Alors que l'école est par nature lieu d'échanges collectifs, l'individualisation de l'activité devient la règle.
- Quel dispositif sera mis en place en cas de contamination (isolement, fermeture de l'école...) et qui sera juridiquement reconnu responsable ?
- Alors que l'Etat a débloqué des aides considérables en direction des entreprises, quel sera son accompagnement vers les collectivités qui doivent faire face à une augmentation considérable de leurs dépenses pour assurer la reprise des cours dans les meilleures conditions tout en assurant l'ensemble des autres missions ?

Face à ces errements, au danger sanitaire que représente cette reprise précipitée de l'école et au fait qu'elle ne règlera en rien les inégalités, la CGT affirme que l'école n'est pas une garderie.

**Plus que jamais, la CGT exige l'abandon de cet objectif du 11 mai et de ne décider d'une date qu'après avoir travaillé aux conditions de réouverture : plutôt que de rater une réouverture précipitée, travaillons plutôt à réussir pour toutes et tous la rentrée de septembre.** Il s'agira de prendre en compte le risque d'une présence encore effective du virus.

Comme la santé, les services publics, l'Education Nationale doit bénéficier d'un renforcement de ses moyens.

Angers, le 7 mai 2020